

N° 2024-159

Le Maire de la Commune de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212 - 2,
Vu les articles L.310-2, L301-5, R310-8, R310-9 du Code du Commerce et Articles R.321-1 et
R321-9 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Madame Sophie GERMAIN sollicitant l'autorisation d'organiser une
vente au déballage au 12 Chemin de l'Épinette à TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE, le dimanche 16
juin 2024 de 8h30 à 18h00.

ARRÊTE

Article 1 : Il est autorisé la vente au déballage de différents objets d'occasion qui aura lieu
le dimanche 16 juin 2024 de 08h30 à 18h00, 12 chemin de l'Épinette à
Templeuve-en-Pévèle sous réserve que toutes les dispositions en matière de
sécurité soient prises.

Article 2 : La pose de la signalétique est à la charge de Madame Sophie GERMAIN.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et son affichage.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du
Centre d'incendie et de secours de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE, Monsieur le
Brigadier-Chef de la Police Municipale, Madame le Commandant de la
Gendarmerie de PONT-A-MARCO, sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise en
Préfecture et à Monsieur le délégué à la Sécurité.

Fait à Templeuve-en-Pévèle le 23 mai 2024
Le Maire,
Luc MONNET

